

Depuis septembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a engagé l'élaboration de deux documents d'urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ces deux documents sont distincts mais compatibles : Le SCoT traduit dans ses grandes lignes la vision des élus à long terme de l'évolution du territoire (à 15 – 20 ans). Le PLUi précise les règles d'urbanisme pour chaque parcelle et dans chaque commune (zonages, droits à construire, etc.).



#### ➔ A partir d'un Etat des lieux (2015-2016)

Le SCoT et le PLUi doivent traduire Le projet de développement du territoire voulu par les élus. Ils s'appuient sur une étude sociale, économique et environnementale du territoire réalisée en concertation avec les communes par un cabinet indépendant (CITADIA - Angers).

Quels sont les caractéristiques du Bocage Mayennais ? Quels sont ses atouts et fragilités ?

- Une diminution de la population constatée mais qui s'atténue depuis une dizaine d'années ;
- Un tissu économique dynamique et diversifié : l'emploi est élevé et fortement concentré dans plusieurs communes ; le territoire compte de nombreuses entreprises familiales qui prospèrent ;
- Une construction de logement équilibrée, mais un taux de vacances élevé ;
- Une offre d'équipements et de services satisfaisante et relativement bien équilibrée sur le territoire : deux grands pôles structurants (Gorron et Ambrières-les-Vallées) et quatre pôles de proximité à l'Ouest (Landivy, Fougerolles-du-Plessis, Pontmain, Montaudin).
- Des atouts environnementaux en faveur du cadre de vie : un réseau bocager dense, un patrimoine bâti remarquable et conséquent, des activités agricoles contribuant à la bonne gestion de la biodiversité, une offre en énergie renouvelable importante...



Cette énorme machine est capable de couper des arbres d'un diamètre de 50 m et elle progresse d'environ 200 m à l'heure.





L'homme, par son égoïsme trop peu clairvoyant pour ses propres intérêts, par son penchant à jouir de tout ce qui est à sa disposition, en un mot par son insouciance pour l'avenir et pour ses semblables, semble travailler à l'anéantissement de ses moyens de conservation et à la destruction même de sa propre espèce. En détruisant partout les grands végétaux qui protégeaient le sol, pour des objets qui satisfont son avidité du moment, il amène rapidement à la stérilité ce sol qu'il habite, donne lieu au tarissement des sources, en écarte les animaux qui y trouvaient leur subsistance, et fait que de grandes parties du globe, autrefois très fertiles et très peuplées à tous égards, sont maintenant nues, stériles, inhabitables et désertes... On dirait que l'homme est destiné à s'exterminer lui-même après avoir rendu le globe inhabitable.

**Jean-Baptiste LAMARCK**  
1820